

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2025

Date de convocation :

13/05/2025

Nbre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LEMAIRE Brigitte, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, COULLE BLIN Katia, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe

Absents excusés : Pouvoir : M. LECLERCQ Nicolas à M. Christophe CHOPIN
Mme GOULARD Ludivine,
M. LEFEVRE Jean

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

Ordre du jour :

- Vote des subventions 2025 aux associations
- Acceptation de dons
- Validation de la proposition technique et financière des 3AT concernant le projet de plantation de haies sur les chemins ruraux de la commune
- Vente de la salle « Bourlet » avenant à la délibération du 1^{er} avril 2025 concernant la parcelle AC 174
- Bail commercial Auto-école LEGROS Yannick
- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance, fait l'appel des Membres du Conseil municipal,

Nbre de conseillers en exercice : 13

Présents : 09

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Lecture de l'ordre du jour.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Monsieur le Président de séance demande si les membres du Conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal 29 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Objet : Vote des Subventions 2025 aux associations

Suite à la réunion de la commission « enfance, jeunesse et vie associative » qui s'est tenue le 24 AVRIL 2025, les dossiers de demande de subventions ont été étudiés pour les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2025.

Les Membres de la commission proposent le versement des subventions suivantes :

- ACPG ACTM	500.00€
- APE ECOLE PRIMAIRE	650.00€
- APE COLLEGE DE SAINS-RICHAUMONT	700.00€
- ESPOIR	4 000.00€
- TTSR	1 600.00€
- CETAKILTOUR	200.00€
- BOX THAI	200.00€
- SOUVENIR FRANÇAIS	100.00€
- HISTOIRE LOCALES ET PATRIMOINE	250.00€
- SOCIETE DE CHASSE	400.00€

Le montant des subventions proposé : 8 600.00€

Le Maire fait remarquer que la commission « enfance, jeunesse et vie associative » qui s'est tenue le 24 avril 2025, afin d'étudier les dossiers de demande de subvention pour les associations, n'a réuni que 3 membres. C'est très peu, il demande à ce que la commission « enfance, jeunesse et vie associative » se réunisse à nouveau. Les avis sont partagés, il est décidé de délibérer ce jour.

Mme Annie DOUBLEMARD donne connaissance des subventions proposées par la commission « enfance, jeunesse et vie associative ».

La proposition d'une subvention de 4 000€ à l'ESPOIR est discutée. En effet, cette association compte beaucoup moins d'adhérents que les années passées, les avis sont partagés sur le fait d'attribuer cette somme.

Mme Annie DOUBLEMARD indique qu'il y a une demande de quelques associations pour un achat de tables de réceptions, elle détient un devis à hauteur de 1 920.00 €.

Interrogation : Si cette demande est validée par le Conseil municipal, faut-il déduire de la proposition cet achat au prorata du montant attribué à chaque association ? ou, déduire de la proposition cet achat au prorata du montant attribué aux associations demandeuses ? La discussion s'installe.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cet achat.

Le Conseil municipal délibère : vote : 4 pour, 6 abstentions (Mme G. DUBREUCQ, B. LEMAIRE, K. BLIN-COULLE, V. LAMOUREUX, S. PROISY, J-P VIEVILLE) 0 contre, à la majorité le montant des subventions ci-dessous.

- ACPG ACTM	500.00€
- APE ECOLE PRIMAIRE	650.00€
- APE COLLEGE DE SAINS-RICHAUMONT	700.00€
- ESPOIR	4 000.00€
- TTSR	1 600.00€
- CETAKILTOUR	200.00€
- BOX THAI	200.00€
- SOUVENIR FRANÇAIS	100.00€

Le Conseil municipal vote : 3 pour, 5 abstentions (Mme G. DUBREUCQ, B. LEMAIRE, K. BLIN-COULLE, PROISY, J-P VIEVILLE), 0 contre, à la majorité le montant de la subvention ci-dessous.

– Histoire locale et Patrimoine 250€

M. LAMOUREUX Vincent et M. MULET Xavier membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal vote : 3 pour, 6 abstentions (Mme G. DUBREUCQ, B. LEMAIRE, K. BLIN-COULLE, V. LAMOUREUX, S. PROISY, J-P VIEVILLE), 0 contre, à la majorité le montant de la subvention ci-dessous.

– Société de chasse 400€

Mr MULET Xavier, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

La dépense sera prise à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Objet : Acceptation de dons

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les dons ci-dessous qui seront portés en au budget primitif 2025 :

M. DOUBLEMARD Sébastien 15.00€

M. FLAMANT Paul 5.00€

Objet : Validation de la proposition technique et financière des 3AT concernant le projet de plantation de haies sur les Chemins ruraux de la commune

M. le Maire propose aux Membres du Conseil municipal de valider la proposition technique et financière des 3AT concernant le projet de plantation de haies sur les Chemins ruraux de la commune.

Mme Annie DOUBLEMARD donne des explications. (plantation chemin du noyer, près de la crèche).

1 / haie en devenir : taillis mixte arbustif sur 2 rangs, 111 m

Distance de plantation : 1 mètre sur le rang soit 50 cm en quinconce

Diverses essences : CB 28 plants. CM 28 plants. EC 28 plants. FE 55 plants. OC 28 plants. VO 56 plants

2 / haie en devenir : taillis mixte arbustif sur 1 rangs, 128 m

Distance de plantation : 1 mètre

Diverses essences : CB 22 plants. CM 21 plants. EC 22 plants. FE 22 plants. OC 21 plants. VO 21 plants

Devis de l'ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE du 20 mars 2025 :

Montant HT : 2 436.68€, montant TTC : 2 779.54€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition technique et financière des 3AT concernant le projet de plantation de haies sur les Chemins ruraux de la commune, comme présentée ci-dessus.

Objet : Vente de la salle « Bourlet » avenant à la délibération du 1^{er} avril 2025 visée le 07/04/2025 par la S-Préfecture de VERVINS n°002-210206439-20250401-202504045-DE

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 1^{er} avril 2025 concernant l'objet : **Proposition d'achat de la salle « Bourlet » -Promesse de vente**

« M. le Maire donne lecture du courrier de proposition d'achat de la « salle Bourlet » propriété de la Commune de SAINS-RICHAUMONT, cadastrée AC 162 et 175 reçue de TAXI SELINGUE à 02120 SAINS-RICHAUMONT, offre d'achat du local proposée : 75 000€.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal de SAINS-RICHAUMONT, vote : 7 pour, 1 contre, 1 abstention, à la **Majorité** la vente du local dit « salle Bourlet » pour un montant de 75 000€, à TAXI SELINGUE à 02120 SAINS-RICHAUMONT, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir. »

M. le Maire indique que la salle Bourlet dispose d'un local sanitaire qui se trouve sur une petite parcelle cadastrée AC 174, il propose de faire un avenant à la délibération du 1^{er} avril 2025 et d'ajouter la parcelle AC 174 à l'acte de vente.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant à la délibération **n°002-210206439-20250401-202504045-DE**, d'ajouter la parcelle cadastrée AC 174 à l'acte de vente de la Bourlet.

Objet : Bail commercial- AUTO-ECOLE LEGROS Yannick

M. le Maire rappelle que le bail commercial consenti de trois, six, neuf années entières et consécutives le 16 juin 2016 à M. LEGROS Yannick exploitant auto-école SIREN 403 240 922 arrive à expiration le 15 juin 2025.

Il propose de le renouveler dans les mêmes conditions :

Un bail commercial de trois, six, neuf années entières et consécutives qui commencera à courir à compter du 16 juin 2025 pour expirer le 15 juin 2034.

Mr LEGROS Yannick a confirmé son accord pour la conclusion d'un bail commercial classique pour les locaux 20 place de l'hôtel de ville à SAINS-RICHAUMONT'.

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donnent leur accord pour un bail commercial de trois, six, neuf années entières et consécutives qui commencera à courir à compter du 16 juin 2025 pour expirer le 15 juin 2034.

Le preneur aura la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de la période triennale en prévenant le bailleur par acte extrajudiciaire signifié 6 mois au moins à l'avance ou à n'importe quel moment d'un commun accord entre les deux parties sans que cette clause ne soit mentionnée dans le bail.

Pour faire suite au bail commercial consenti à AUTO-ECOLE LEGROS Yannick SIREN 403 240 922 à compter du 16 juin 2025, M. le Maire propose de fixer le loyer mensuel du local, 20 place de l'hôtel de ville à SAINS-RICHAUMONT.

Proposition du Maire : 300€/mois

Proposition de Mme Katia COULLE et Xavier MULET conseillers municipaux : 350€/mois.

Le Conseil municipal vote :

300€/mois : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

350€/mois : 2 pour, 0 contre, 0 abstention

A la majorité pour un loyer de 300€/mois.

- **Synthèse des commissions**

M. Vincent LAMOUREUX : l'adressage, un courrier sera envoyé aux habitants qui sont concernés par les changements d'adresse et de rue.

Le jumelage avec BLIESMENGEN BOLCHEN : proposition d'un échange sportif.

Mme Annie DOUBLEMARD : groupe de majorettes « All's stars » sur SAINS-RICHAUMONT, création en septembre 2025. Présentation de l'association, après-midi découverte le 21 juin à 14 h 30 à la salle polyvalente.

- **Point sur la CCTC**

Les travaux d'assainissement avancent bien, ils sont en avance par rapport au planning.

Un bureau d'études va peut-être être missionné pour le problème des eaux pluviales au Sacré Coeur. En attente de devis.

Les travaux à l'ancien bureau de poste n'ont pas repris.

- **Infos diverses, questions diverses**

22 juin : DEMOS concert à la Philharmonie de Paris. Des jeunes musiciens de Sains-Richaumont participeront.

25 juin : concert final de l'école de musique à La S@ine

CAP Jeunes : 9 jeunes du village ont répondu., 7 demandes hors commune. Les 9 candidatures sont retenues. Réunion de présentation prévue le 21 juin en mairie à 9 h 30.

Projet panneaux photovoltaïques salle polyvalente : la charpente peut supporter les panneaux sans modification. Une commission des travaux est prévue le 31 mai à 9 heures.

M. Christophe CHOPIN souhaiterait que de la terre des travaux d'assainissement soit mise place des bleuets.

Séance levée à 21 heure 30.

